

Les conséquences de l'adhésion de la Chine à l'OMC

Le 11 décembre 2001, après quinze ans d'efforts, la Chine est devenue officiellement le 143^{ème} membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cette institution créée en 1995 à la suite du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) constitue l'unique organisation internationale régissant le commerce international afin de favoriser la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges. En 1948, la Chine nationaliste fut l'un des membres fondateurs du GATT mais elle s'en retira dès 1950 après la naissance de la République Populaire de Chine. A partir de 1986, dans le sillage des réformes lancées par Deng Xiaoping, la Chine cherche de nouveau à rejoindre le GATT. Les événements de la Place Tiananmen, la peur occidentale d'importations massives, la question des droits de l'homme, de la propriété intellectuelle, etc.. ainsi que d'autres facteurs contribuent à faire avorter cette initiative et la Chine reste donc refermée sur elle-même.

Néanmoins en décembre 2001, la Chine rejoint finalement le club des pays membre de l'OMC. Plus d'un cinquième de la population mondiale et une économie particulièrement dynamique adhèrent ainsi aux règles du commerce global faisant tomber nombre de barrières douanières et ouvrant aux investisseurs étrangers le commerce de gros et de détail, l'import-export, les télécommunications, l'assurance, la banque, etc..

La Chine a dû prendre un grand nombre d'engagements afin de se conformer aux droits et obligations énoncés dans les accords de l'OMC. Les principales conséquences sont les réformes engagées par la Chine en matière de transparence dans les relations commerciales ainsi que l'ouverture de son marché intérieur. L'ensemble de ces mesures ont largement contribué à faire de la Chine une nouvelle puissance économique avec laquelle les membres de l'OMC devront compter.

Des efforts de transparence

Si on se réfère au système précédent, la Chine a fait des efforts considérables en matière de transparence et des réformes fondamentales ont été mises en œuvre. Toutes les lois et tous les règlements liés au commerce sont désormais publiés et disponibles sur demande avant leur mise en œuvre. De plus, la Chine a dû établir des procédures pour permettre aux entreprises nationales et étrangères touchées par des décisions judiciaires ou administratives relatives au commerce, de demander que ces décisions soient officiellement revues par des tribunaux indépendants et impartiaux.

Récemment, le 28 décembre 2007, Pékin a effectué une demande officielle d'adhésion au Government Procurement Agreement (GPA) de l'OMC dont l'objectif est d'encourager ses membres à ouvrir leurs marchés publics de fourniture, et d'élargir le commerce international.

La Chine s'est engagée à suivre la procédure prévue par l'OMC qui mandate l'Organe de Règlement de Différends (ORD) pour résoudre les litiges commerciaux entre les membres. Le règlement des différends constitue la clef de voûte du système commercial multilatéral et contribue à la stabilité de l'économie mondiale. Bien que la Chine a fait beaucoup de progrès en matière de protection des droits de propriété intellectuelle il lui reste d'énormes progrès à faire et de nombreux litiges persistent sur ce sujet très polémique.

Une ouverture progressive du marché Chinois

Depuis 1979, la stratégie d'ouverture de la Chine a été caractérisée par la promotion des exportations associée à une protection du marché intérieur. Elle a donc maintenu des barrières tarifaires et non tarifaires relativement élevées tout en évitant, grâce à des régimes particuliers, que cette protection ne pénalise ses industries exportatrices. Ainsi, l'adhésion à l'OMC a marqué la fin de cette stratégie d'ouverture sélective. Pékin a engagé une réduction ou suppression de ses tarifs douaniers pour tous les membres de l'OMC et dans tous les secteurs de l'économie, suivant un échéancier courant jusqu'en 2010.

La Chine a consolidé l'ensemble de ses droits de douane applicables aux marchandises importées. Lors de son accession, la Chine s'est engagée à ramener le niveau moyen des droits consolidés à 15% pour les produits agricoles (fourchette tarifaire comprise entre 0% et 65%). Pour les produits industriels, les autorités chinoises se sont engagées à réduire le niveau moyen des droits consolidés à 8,9% (fourchette tarifaire comprise entre 0% et 47%). Certains droits seront éliminés et d'autres seront diminués, en tout état de cause pour 2010. Dès son accession, la Chine a rejoint l'Accord sur les textiles et les vêtements, ce qui impliquait l'abandon des quotas au 31 décembre 2004. Cependant, un mécanisme de sauvegarde était prévu pour que les États Membres de l'OMC puissent prendre des mesures visant à freiner les importations en cas de désorganisation du marché causée par des exportations de textiles chinois.

Dans le secteur de l'agriculture, la Chine a accepté de limiter ses subventions à la production agricole à 8,5% de la valeur de cette production. En ce qui concerne le secteur bancaire, l'accession de la Chine à l'OMC prévoit que les établissements financiers étrangers sont autorisés, pour les opérations en devises, à fournir des services en Chine sans restriction. Le secteur de l'automobile a connu quant à lui, une révolution suite une réduction des droits de douane de 80% à 25% et une disparition des quotas d'importation. Enfin, l'entrée de la Chine à l'OMC a été accueillie très favorablement par l'industrie du luxe qui a pu développer considérablement ses activités commerciales visant les catégories aisées de la population Chinoise

L'OMC, un facteur de réussite économique

L'accession a ouvert à la Chine un vaste marché, stabilisé les relations avec les autres puissances économiques et a exercé une forte pression sur les entreprises chinoises, les poussant ainsi à plus de d'efficacité, à s'internationaliser et à mettre fin à certains monopoles. La Chine s'est servie de l'OMC pour accélérer son propre processus de réformes afin d'accroître sa compétitivité et attirer d'avantages d'investissements étrangers (\$69.5 milliard en 2006). Depuis son accession à l'OMC en décembre 2001, la Chine n'a cessé d'accumuler des records sur ses performances économiques : elle est devenue la 4ème puissance mondiale en terme de PIB (3,43 milliards de dollar) avec un taux de croissance en 2007 atteignant 11,4% (le plus important depuis 14 ans). Le commerce extérieur chinois a triplé, passant de 509,7 milliards de dollars en 2001 à 1,422 milliards en 2005. Cela a largement profité aux compagnies étrangères car environ 60% des exportations chinoises sortent d'usines à capitaux étrangers. En 2007, l'excédent commercial chinois a atteint 262 milliards de dollars, dont l'ampleur est devenu un sujet de tension entre la Chine et ses partenaires.

Conclusion

L'accession de la Chine à l'OMC a permis sur le plan intérieur d'accélérer les réformes nécessaires au développement économique du pays, véritable priorité nationale pour subvenir aux besoins de ses 1,3 milliards d'habitants. La Chine est en transition, d'un système étatique et planifié vers une économie de marché, d'une économie agricole et rurale vers une économie industrielle, urbaine et de services. Son ouverture a été bénéfique pour son économie, ses entreprises, sa population, etc....Elle a ainsi retrouvé une certaine respectabilité à l'international et consolidé son statut de « puissance » avec qui il faut compter. De nombreuses entreprises étrangères ont également connu des succès commerciaux très significatifs, qui n'auraient pas pu être possible sans le cadre de régulation apporté par l'OMC.

Toutefois, la crainte de certaines puissances étrangères sur le respect par la Chine de principes concernant par exemple la réévaluation du Yuan ou la protection de la propriété intellectuelle pourrait avoir des conséquences diplomatiques. Un autre impact de l'adhésion de la Chine à l'OMC est l'application difficile par les pays développés des règles de l'Organisation, compte-tenu du poids du nouveau venu dans certains secteurs.

Enfin, l'OMC ne constitue pas un remède miracle à tous les nouveaux mécontentements que la Chine doit affronter sur son territoire. Le problème est surtout d'ordre social et concerne la gestion des conséquences de la redistribution très inégale des richesses. Parmi les exclus du développement économique, il faut prendre en compte les 800 millions de ruraux, les 200 millions de travailleurs migrants, les licenciés des anciennes entreprises d'Etat, etc..... Face aux difficultés qui risquent de déstabiliser le régime, le 17^{ième} congrès du parti communiste chinois (qui s'est terminé le 22 octobre 2007) a révélé une nouvelle approche des dirigeants chinois, pour qui il ne s'agit plus de promouvoir la « croissance » de la Chine, mais un « développement » dont l'ensemble des coûts directs et indirects doivent être pris en compte. Nul doute cependant que la Chine actuelle, héritière d'une civilisation de 4500 ans, trouvera les moyens de s'adapter à la compétition globale sous l'égide des règles de l'OMC.



Par Arnaud Brolly